



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Arrêté

Portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du conseil médical en formation plénière compétent à l'égard des agents de la Mairie et du centre communal d'actions sociales d'Orange

**LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux ;

Vu le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret du 14 février 2024 portant nomination de Monsieur Thierry SUQUET en qualité de préfet de Vaucluse ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté n°84-2026-05-06-00001 du 6 mai 2026 donnant délégation de signature à Madame Christine MAISON, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu l'arrêté n°84-2026-01-13-00001 du 13 janvier 2026 portant subdélégation de signature à certains agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse ;

Vu l'arrêté municipal n°AR_121_2026 du 4 juin 2026 portant composition des représentants du conseil municipal et des représentants du personnel au conseil médical plénier compétent pour la ville d'Orange et le CCAS ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de Vaucluse ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 18 avril 2023 portant composition du conseil médical en formation plénière est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein du conseil médical en formation plénière :

Titulaires :

- Monsieur DRAPIER Philippe
- Madame MARTIN Christine

Suppléants :

- Madame VIDAL Frédérique
- Madame TESU Stefana
- Madame ROBIN Laure
- Monsieur PASERO Jean-Pierre

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du conseil médical en formation plénière :

CATÉGORIE A

Titulaires :

- Monsieur BRICOUT Hervé
- Madame DE DOMAHIDY Christine

Suppléants :

- Madame BOURREL Florence
- Monsieur FEUERSTEIN Thierry
- Monsieur THOMAS Quentin
- Madame COPEAU Laetitia

CATÉGORIE B

Titulaires :

- Monsieur BOYER Simon
- Monsieur RIESEN Jacques

Suppléants :

- Madame LADET Sandrine
- Madame LANCESSEUR Carole
- Monsieur BRAVAY Alain
- Madame RIEU Nadine

CATÉGORIE C

Titulaires :

- Monsieur RAYMOND Jean-François
- Madame JOULLIE Julie

Suppléants :

- Madame COULON Cécile
- Monsieur HENRY Jeannic
- Madame FIGIEL Noémie
- Monsieur M'BOULE Sébastien

Article 3 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants du personnel prend fin lorsqu'ils cessent d'appartenir aux commissions au titre desquelles ils ont été désignés.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de Vaucluse, soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, dans un délai de deux mois suivant sa publication. L'absence de réponse à un recours administratif dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Nîmes dans le même délai.

La juridiction administrative peut également être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : <https://www.telerecours.fr>

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Vaucluse.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le **16 JUIL. 2026**

La directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de Vaucluse

Christine MAISON

18 mai 2020

Le directeur des services de l'emploi,
et l'ensemble des membres du conseil d'administration

Graphie MAISON